

CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Pourquoi il faut continuer

Sentant monter une vague de colère, Valls a lâché quelques miettes. Mais les deux logiques centrales du projet de loi «travail» n'ont pas varié. La lutte et la mobilisation continuent. Un seul moyen de faire plier le gouvernement : la grève et le blocage de l'économie. #ToutPasseParLaLutte !

Le 14 mars, Manuel Valls a annoncé des aménagements dans la loi « travail » pour essayer de calmer la colère des salarié-es, des étudiant-es et des lycéen-nes. Cette petite manoeuvre politicienne du gouvernement a deux autres buts :

- faire croire qu'il est prêt à écouter et à modifier son projet ;
- donner des raisons aux syndicats les plus dociles d'applaudir le projet de loi.

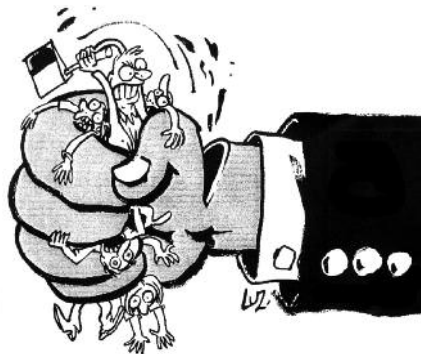
Mais, malgré quelques concessions, **les deux logiques centrales du projet de loi «travail» n'ont pas varié.** C'est pourquoi la lutte pour le retrait total reste à l'ordre du jour.

1. Une législation différente dans chaque entreprise

Le coeur du projet de loi, c'est d'**inverser la hiérarchie des normes légales.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

Aujourd'hui, il ne peut pas y avoir un accord d'entreprise qui garantisse moins de droits que la convention collective de branche. Et une convention collective de branche ne peut être en deçà de ce que garantit le Code du travail.

Demain, avec la loi El Khomri, tout cela volerait en éclats. Des accords d'entreprises pourraient s'appliquer même s'ils sont inférieurs à la conven-



tion collective ou au Code du travail.

Manuel Valls conserve cette régression fondamentale dans le projet El Khomri.

2. Flexibiliser le temps de travail = créer du chômage

Grâce à la loi El Khomri, plutôt que d'embaucher, le patronat pourrait faire trimer davantage celles et ceux qui ont déjà un boulot, en payant les heures sup' beaucoup moins cher. Flexibiliser le temps de travail ne peut donc qu'aggraver le chômage. Alors que la France comptait, en janvier 2016, près de 5,8 millions de chômeurs et précaires, c'est tout simplement criminel.

De plus, par simple accord d'entreprise, il sera possible d'augmenter le temps de travail temporairement, sans même payer d'heures sup', pour répon-

dre à une demande ponctuelle ! Ne pas pouvoir prévoir son temps de travail est un gros problème pour toutes et tous les salariés... qui ont une vie en dehors du travail : familiale, associative, politique, de loisirs...

Grèves et blocages

Le 17 mars, les facs et les lycées, rejoints par une partie des organisations syndicales, appellent à se mobiliser. À partir de là, il va falloir rythmer la mobilisation avec, en ligne de mire, la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars.

Jusqu'au 31 mars, plusieurs dates sont d'ores prévues pour faire monter la mobilisation. Le but, ensuite, c'est de travailler à la généralisation et à la reconduction de la grève.

Car ce qui fait peur à l'Etat, c'est un gros mouvement comme en 2006 contre le CPE, avec la jeunesse et les salarié.es dans la rue.

Le gouvernement compte sur l'état d'urgence pour nous faire taire. **La condamnation des syndicalistes de l'usine Goodyear d'Amiens à neuf mois de prison ferme est dans cette logique.**

Pour obtenir le retrait du projet El Khomri et même regagner les acquis perdus ces dernières années, il faut parler le seul langage que le gouvernement comprend : celui du rapport de forces.

Montrons que nous sommes capables de bloquer l'économie par la grève. Pour le partage des richesses et pour la baisse du temps de travail,



Alternative libertaire, c'est aussi un journal mensuel en kiosque !

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
 - Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*
 - Je m'abonne à *Alternative libertaire*
- (20 euros pour un an, 15 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. E-MAIL

ADRESSE.....

coupon à renvoyer à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19



ne pas jeter sur la voie publique SVP